

Le 28 décembre 2023

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Nous vous informons des modifications suivantes apportées aux prospectus des OPC cités en annexe :

1. Délégation de la gestion financière à Ostrum Asset Management

A compter du 2 janvier 2024, la gestion financière des OPC cités en annexe sera déléguée à Ostrum Asset Management dans le cadre d'un partenariat stratégique et afin de bénéficier de ses capacités d'analyse crédit. Palatine Asset Management et Ostrum Asset Management appartiennent au même groupe (BPCE).

2. Suppression des commissions de surperformance

A compter du 1^{er} janvier 2024, les commissions de surperformance sont supprimées.

La documentation juridique des OPC est disponible sur le site internet www.palatine-am.com et sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – Service commercial – 140 boulevard Malesherbes – 75017 Paris.



ANNEXE

LISTE DES OPC CONCERNES PAR CES MODIFICATIONS

PALATINE MONETAIRE COURT TERME
PALATINE MONETAIRE STANDARD

